

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 22 novembre 2018
Tenu à la Mairie à 20h30

Présents : Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Didier REY, Elisabeth PASSOT, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés : Thierry CHABANON (donne pouvoir à Philippe MABRU), Eric DE CLAVIERE (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES), Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Didier REY).

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROLLET

Le compte-rendu du 11 octobre 2018 est approuvé et validé par l'ensemble des conseillers.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Décision Modificative n°4

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que des écritures budgétaires sont nécessaires en investissement pour l'acquisition d'une banque réfrigérée au commerce et l'achat de nouveaux sièges pour le secrétariat de Mairie.

Compte 020 (dépenses imprévues invest)	- 3156.00 €
Compte 2184 -160 (mobilier)	+ 600.00 €
Compte 2184 - 115 (mobilier commerce)	+ 2556.00 €

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers, à l'unanimité approuve les écritures modificatives proposées.

II/ Rétrocession voies d'accès aux ouvrages d'épuration

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil que suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 30 octobre 2018, celle-ci restitue à la commune de Mogneneins les biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement de la compétence « Voies ou chemins d'accès attenants aux ouvrages d'épuration ». Date d'effet au 1er janvier 2018.

Il s'agit de la voie communale n° 12 (longueur de 200 ml) située entre la RD 933 et la station d'épuration pour une valeur nette comptable au 1er janvier 2018 de 5 553€.

Afin d'acter cette restitution il est demandé de signer un procès verbal constatant la rétrocession de biens de la communauté de Communes Val de Saône Centre à la commune de Mogneneins dont une copie sera adressée au Trésorier pour procéder aux opérations d'ordres non budgétaire afférentes à ce dossier.

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer ce procès verbal et tout document se rapportant à cette affaire.

III/ Avenant convention ALEC 01

Monsieur Le Maire laisse la parole à Philippe MABRU qui rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et ALEC 01 suite au conseil du mois de juillet 2018 (délibération 2018-07-04 du 05/07/2018).

L'avenant n°1 concerne l'article 2 de la convention « Durée de la convention » dans lequel il est stipulé que celle-ci est conclue pour une période courant de la date de signature de la convention au 31 décembre 2018.

D'un commun accord entre les parties, il est décidé de repousser la date de fin de convention au 30 juin 2019.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant. L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre ALEC 01 et la commune.

IV / Location logement communal

Monsieur Le Maire rappelle que l'appartement, situé au dessus de l'école maternelle (279 Montée Saint Vincent), est vacant depuis le 9 octobre dernier et qu'une demande de location nous a été faite pour une reprise au 1er décembre 2018.

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de relouer cet appartement et fixe le montant du loyer à 460 € par mois hors charges avec révision selon l'indice en vigueur. Le montant de la caution correspond à un mois de loyer. Le montant de la provision des charges locatives est fixé à 30 € par mois (soit 360€/an) avec régularisation annuelle au 31 décembre de chaque année.

Monsieur le Maire est autorisé à établir et signer le bail de location ainsi que tout autre document se rapportant à ce contrat.

V / Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence de réponse du comité technique ce point sera vu lors du conseil de décembre.

VI / Modification tarif et contrat de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire explique que le nettoyage des sols sera fait à compter du 1er janvier 2019 par notre agent d'entretien.

Il propose :

- d'augmenter de 60.00 € le prix de la location du forfait week-end pour les habitants de la commune et de 100 € pour les extérieurs. En découlera la modification du règlement intérieur et du contrat de location.
- de demander une participation de 40 € aux frais de nettoyage lors des mises à disposition gratuite de la salle polyvalente.
- de retirer la location de la sono.

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'augmentation tarifaire, la modification du règlement intérieur et du contrat de location, la participation de 40€ aux frais de nettoyage ainsi que le retrait de la location de la sono et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VII / Rectification de la vente de foin

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil qu'il avait été évoqué le retrait des champs situés au Bois Dieu pour la vente de foin car ceux-ci sont loués à un particulier.

Ils ne peuvent donc pas faire l'objet d'une vente aux enchères c'est pourquoi Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'enlever ce lot des prochaines enchères de vente de foin.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte que ce lot soit enlevé des ventes aux enchères.

VIII / Contrat de leasing véhicule communal

Les offres étant arrivées ce jour il n'a pas été possible de les étudier. Monsieur le Maire reporte ce point à un conseil ultérieur.

IX / Taux indemnité du percepteur

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année nous devons voter le taux accordé au percepteur afin de calculer ses indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Après en avoir délibéré il est décidé à 1 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour de fixer le taux à 70 %.

X / Rapport des commissions

Gestion du Territoire

Didier REY nous informe :

- que l'obus de Flurieux et la fontaine des Avaneins ont été remis en état.
- que les travaux de l'arrêt de bus et du parking de la RD933 vont bientôt commencer. Une information sera faite sur le bulletin. Un aménagement pour le co-voiturage sera étudié par la commission.
- que les travaux de réparation de la croix de Serrans seront faits sur le budget 2018. Par contre la croix de Flurieux sera prévue sur le budget 2019.
- que la cuve de mazout du commerce va être neutralisée.
- qu'une nouvelle banque réfrigérante a été commandée pour le commerce car celle en place ne fonctionne plus.
- que les travaux d'aménagement des fossés de la Charrière Bénite sont terminés.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Philippe MABRU, nous informe :

- **Bibliothèque** :
 - . La première intervention de M. DUTIN Gilbert s'est très bien passée.
 - . Le spectacle 1^{ère} page ne se fera pas cette année.
 - . Qu'une réunion est prévue le 13 décembre prochain pour organiser les 20 ans de la bibliothèque.
- **Animation** :
 - .Maif Numérique Tour : suite au rendez-vous du 15 novembre, la directrice de l'école est ravie du projet. Une réunion sera prévue pour choisir les ateliers qui auront lieu les 14 ; 15 et 16 mars 2019.
- **Bulletin municipal** : Il n'y aura dorénavant qu'un bulletin par an qui sortira en janvier.

Il rappelle également que les vœux du maire auront lieu le 25 janvier 2019 à 19h30 à la salle polyvalente et que le pot de fin d'année avec le personnel communal se déroulera le vendredi 30 novembre à 19h à la salle polyvalente.

VIII/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le rapport annuel du Syndicat Intercommunal des eaux Veyle Chalaronne sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017 est disponible en Mairie.

Il rappelle que pour le recensement de la population 2019 (janvier et février 2019) il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs. Mme Chrystèle CUENCA s'est proposée mais il manque toujours un deuxième agent.

La passerelle accessibilité Mairie est en cour d'installation.

M. Lionel GENTIT demande s'il serait possible d'équiper la salle polyvalente de matériel pour le ménage. Une étude sera faite en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 22h05.

Le Maire,

Jean-Pierre CHAMPION